

SYNTHESE DES TABLES-RONDES DU 18/10/07

Table-ronde n°1

« *Comment concilier croissance économique et décroissance des gaz à effet de serre (GES) ?* »

Animée par Claire Tutenuit, Déléguée Générale, Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Thierry BERTHOUD,
Vice-Président Relations Internationales et Affaires gouvernementales,
Alcan :

Alcan participe au CDP depuis l'origine, dans le cadre du CDP canadien et aussi dans celui du FT 500. C'est donc une entreprise très motivée par le CDP au plan international et très heureuse de participer à cet évènement CDP Français. Alcan apprécie vivement la démarche du CDP en tant qu'une démarche volontaire, internationale et visant une large cible d'entreprises. Sans la quantification et la transparence qui sont au coeur de la démarche CDP, toute action de réduction des émissions de réduction est illusoire.

Mais cette démarche doit s'étendre non seulement aux entreprises cotées sur les grandes bourses internationales mais aussi à toutes les entreprises. Dans le secteur de l'aluminium par exemple, cet effort de transparence reste encore à faire dans certains pays comme la Chine, où à ce jour les seules données d'émissions de GES publiées proviennent d'Alcan, seule entreprise d'aluminium étrangère opérant dans le pays.

Alcan est une bonne illustration du découplage possible entre croissance économique et émissions de GES : ainsi, entre 1990 et 2006, Alcan a diminué ses émissions de GES de 25%, alors que sa production augmentait dans le même temps de 40%. Cette tendance est par ailleurs commune à tous les fabricants d'aluminium européens et nord-américains, qui inscrivent leurs démarches volontaires de réduction des émissions de GES au sein d'une plateforme internationale. L'origine de tels résultats provient de la mise en œuvre systématique d'avancées technologiques. Pour l'avenir, n'oublions pas que c'est toujours essentiellement à travers des progrès des technologies que l'on peut attendre de nouvelles réductions d'émission.

Stéphane LE CORRE,
Directeur de la Stratégie,
Alstom :

Tout d'abord, Alstom intervient dans les secteurs des transports et de l'énergie, qui représentent respectivement 20% et 40% des émissions mondiales de GES. Même si l'activité d'Alstom (ingénierie, construction de trains et centrales) est directement peu carbonée, elle l'est fortement si l'on prend en compte les émissions dues à l'usage. Alstom est en effet leader mondial de la construction de centrales à charbon, avec 25% de parts de marché.

Alstom est déjà parvenu, comme d'autres entreprises du secteur, à relever un défi technologique, en supprimant les émissions d'oxydes de soufre (SOx) et d'azote (NOx) de ses centrales, conformément au renforcement des législations nord-américaines et européennes. Et il existe 2 clés technologiques pour réduire significativement les émissions de CO₂ :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique, qui est à l'heure actuelle dans les centrales thermiques de 32% seulement en moyenne. Alstom atteint un taux de 42% pour ses meilleures centrales. Or un gain de 2% permet une baisse de 5% d'émissions de GES.
- la capture et le stockage du carbone. Mais cette technologie représente 50% du coût d'une centrale, ce qui la rend beaucoup trop onéreuse pour espérer la voir se développer grâce à des approches uniquement volontaires de la part des électriciens. Il est donc essentiel d'investir dans la R&D et de renforcer le protocole de Kyoto, car seul un prix élevé de la tonne de CO₂ incitera investisseurs et industriels à se tourner vers la capture et le stockage.

Alice de BRAUER,
Directrice du Plan Environnement,
Renault :

A l'image d'Alstom, Renault n'est pas considéré, pour ses activités de fabrication, comme un fort émetteur de GES. C'est incontestablement la phase d'utilisation qui est la plus émettrice. Sur son cycle de vie (de la production à la destruction en passant par l'utilisation), une Mégane émet 24 tonnes de CO₂. Sur ce total, 6 tonnes sont dues à la fabrication, dont seulement 2 tonnes imputables directement à Renault (4 tonnes dues aux équipementiers et transporteurs). Pour autant, Renault communique ses émissions directes, indirectes et dues à l'usage de ses véhicules (domaines 1, 2 et 3) dans le cadre du CDP, et milite par ailleurs pour que les autres constructeurs européens fassent de même.

La stratégie de Renault face au changement climatique est simple : il s'agit d'un problème mondial, donc de masse. Par conséquent, afin d'obtenir des résultats massivement significatifs, il est impératif que les voitures les moins émettrices soient achetées en masse, donc qu'elles soient abordables. Pour 2009, l'objectif chiffré est de vendre 1 million de véhicules émettant moins de 140g de CO₂ par km parcouru, dont un tiers émettant moins de 120g CO₂ / km. En terme d'émissions de GES, le gain ainsi obtenu est équivalent à celui que représenterait la vente de 550 000 voitures hybrides. Or il s'en est vendu en 2006 seulement 26 000 dans l'Union Européenne, principalement à cause de leur prix trop élevé. La difficulté est donc de trouver l'équilibre entre satisfaction du client, prix de vente, investissement consenti par le client pour un véhicule moins émetteur de CO₂, coût des technologies plus propres etc... Dans le secteur automobile comme dans celui de l'énergie, les quotas d'émissions de GES pourront influencer le coût relatif de nouvelles technologies moins émettrices, et en rendre certaines abordables par une majorité des consommateurs et donc entrer dans une diffusion de masse. Ecologie et économie sont indissociables dans une stratégie environnementale efficace.

Claire TUTENUIT :

En conclusion, deux questions se posent pour les industriels :

- Comment les investisseurs tiennent-ils compte des données publiées sur les émissions ?

- Jusqu'à quel point les investisseurs sont-ils prêts à utiliser leur poids financier pour faire émerger une gouvernance mondiale du climat et soutenir les efforts d'investissement à long terme en R&D et en technologies propres ?

Table-ronde n°2

« *Quel rôle pour les investisseurs face au changement climatique ?* »

Animée par Claire Boasson, Directrice de projets Développement durable, Caisse des Dépôts

1/ « Comment utilisez-vous le CDP ? »

Vincent REMAY,
Director – Deputy CEO Senior Advisor,
NYSE Euronext :

En tant qu'opérateur de marché, le CDP peut nous être utile pour sensibiliser les acteurs du marché à l'impact carbone. Indirectement, le CDP peut donc nous aider à assurer le succès de 2 stratégies face au changement climatique :

- le croisement entre indice boursiers (SBF120, Euronext 100...) et critères d'investissement responsable et durable, prenant notamment en compte les émissions de GES.
- le fonctionnement d'une bourse d'échange de quotas d'émissions de CO2.

Raj THAMOTHERAM,
Directeur Investissement Socialement Responsable,
AXA Investment Managers :

AXA IM a, en tant qu'investisseur, une stratégie d'*active ownership* (propriété active) qui ne s'intéresse pas seulement à la gouvernance et à la stratégie d'entreprise, mais également aux aspects extra-financiers. Désormais, avant d'investir dans une entreprise, il nous est primordial de connaître les risques et stratégies à long terme aux niveaux sociaux et environnementaux.

Malgré les gros progrès enregistrés depuis 5 ans, 279 entreprises importantes à nos yeux ne répondent toujours pas au CDP. Certaines appartiennent pourtant à des secteurs fortement exposés à la contrainte carbone. Pour nous, une entreprise qui ne répond pas au CDP cache quelque chose. C'est pourquoi nous écrivons directement à leurs dirigeants pour obtenir certaines réponses : cette absence de communication correspond-t-elle à une absence de stratégie ? Ou bien à une exposition dissimulée à certains risques ? Clairement, nous nous devons d'approfondir ces points, car même si nous n'investissons pas dans ce type d'entreprises, nous pouvons les retrouver comme fournisseurs d'autres entreprises dont nous sommes les actionnaires ou les parties prenantes. Toutefois, certaines sociétés peu exposées au changement climatique et à la contrainte carbone peuvent se permettre d'avoir de faibles notes au CDP pour le moment.

Eric BORREMANS,
Directeur Investissement Responsable et Durable,
BNP Paribas Asset Management :

Lors de sa première édition en 2002, le CDP représentait une initiative innovante et très utile pour encourager la communication sur les émissions de GES. Aujourd'hui, le reporting s'est bien développé et il faut donc désormais passer à la vitesse supérieure. Le CDP doit devenir un véritable outil pour l'investissement responsable et durable (IRD). Pour cela, il faut qu'il devienne un ensemble d'indicateurs clairement définis et communs à l'ensemble des entreprises, afin que les investisseurs puissent peser efficacement les engagements de celles-ci face au changement climatique. De plus, le CDP doit maintenant développer des questionnaires spécifiques à chaque secteur d'activités.

Ainsi l'Institutional Investment Group on Climate Change (IIGCC), dont fait partie BNP Paribas Asset Management, a-t-il mis en place un cadre d'évaluation pour tout le secteur de la production électrique. Cette initiative ne représente pas une concurrence pour le CDP, mais au contraire un renforcement mutuel. La preuve est que l'IIGCC et le CDP ont collaboré étroitement pour rédiger un questionnaire spécifique aux électriciens dans le CDP6 de l'an prochain.

Stéphane VOISIN,
Directeur Investissement Responsable et Durable,
CA Cheuvreux :

L'analyse IRD ou ISR est constituée d'une analyse des responsabilités et d'une analyse des risques. Or pour un courtier comme CA Cheuvreux, le CDP n'est pas suffisant pour les deux types d'analyses, car il ne dispense pas d'un travail de recherche de données quantitatives et qualitatives. Néanmoins, un CDP efficace à 100% est indispensable, car rien ne remplace les données et analyses fournies par les entreprises elles-mêmes. Il est nécessaire de continuer les efforts pour aller plus loin dans les questionnaires du CDP et les réponses apportées par les entreprises.

2/ « Comment voyez-vous le CDP dans 5 ans ? »

Pour E. Borremans et S. Voisin, le CDP a vocation à devenir la norme. En effet, les entreprises doivent être rapidement amenées à fournir les données, actuellement demandées par le CDP, soit par la contrainte réglementaire, soit par la contrainte fiscale.

R. Thamotheram rappelle qu'il y a quelques années, le gouvernement britannique a mis en place certaines initiatives pour que l'analyse extra-financière devienne *mainstream* (dominante) chez tous les investisseurs. Et aujourd'hui, on constate que la plupart des investisseurs britanniques demandent systématiquement aux entreprises de communiquer des données extra-financières. Du coup, toutes les entreprises seront bientôt contraintes de répondre correctement au CDP.

3/ « Quels sont l'intérêt et la valeur ajoutée pour une entreprise de répondre au CDP ? », question de Gaz de France.

S. Voisin souligne qu'une bonne note au CDP (c'est le cas de Gaz de France) ne garantit pas une bonne note d'analyse extra-financière. E. Borremans précise même que certaines sociétés présentes dans le Climate Disclosure Leadership Index (CDLI), c'est-à-dire bien notées, sont par ailleurs mal évaluées par les analystes IRD de BNP Paribas AM. La raison est que le CDP n'évalue pas la stratégie d'entreprise mais note la transparence, qui est une condition nécessaire mais pas suffisante aux yeux d'un analyste IRD. En prenant l'exemple d'un

producteur électrique allemand, S. Voisin démontre qu'une entreprise peu transparente et peu engagée vis-à-vis du changement climatique, peut avoir une bonne note d'analyse financière, tout simplement parce qu'elle appartient à un secteur offrant de nombreuses opportunités commerciales ou financières.

R. Thamoheram estime qu'une entreprise, issue d'un secteur exposé à la contrainte carbone et qui ne répond pas suffisamment bien au CDP, met son image et sa réputation en danger. Avec l'introduction progressive d'un véritable prix du carbone dans une économie de moins en moins émettrice, on s'aperçoit déjà que les consommateurs commencent à acheter en fonction de l'engagement des entreprises face au changement climatique. Désormais, un directeur financier, pour convaincre les investisseurs, doit parvenir à lier la valorisation financière de l'entreprise avec ses risques et son exposition face à la contrainte carbone. V. Remay conclut que la dernière crise bancaire liée aux *subprimes* a démontré que la transparence, quel que soit le domaine, est toujours utile et jamais suffisante. Répondre au CDP va donc dans le même sens.

4/ « Pourquoi les 315 investisseurs signataires du CDP n'utilisent-ils pas le CDP pour élaborer leur stratégie d'investissement et de financement ? », question des Amis de la Terre.

Selon E. Borremans, pour modifier ce constat, les investisseurs signataires doivent faire évoluer le CDP afin qu'il devienne un outil indispensable utilisé et respecté par tous. R. Thamoheram ajoute que le CDP ne peut être la formule magique contre le changement climatique, que d'autres initiatives sont nécessaires pour influencer les stratégies des entreprises en matière d'émissions de GES. C'est par exemple à ceux qui détiennent les mandats et droits de vote d'assumer leurs responsabilités et d'obliger les sociétés à faire les bons choix face à la contrainte carbone. Et pour cela, ils peuvent s'aider du CDP.

Paul Dickinson, CEO du CDP, intervient pour souligner que le CDP offre plusieurs possibilités :

- constater si une entreprise répond ou pas au questionnaire du CDP, c'est-à-dire si elle décide d'être transparente ou non.
- consulter en ligne les données, réponses et arguments fournis par les entreprises afin de réaliser sa propre analyse, selon ses propres critères, sur n'importe quelle société cotée.

Table-ronde n°3

Questions croisées

Animée par Philippe Manière, Directeur Général, Institut Montaigne

1/ Synthèse personnelle à propos du CDP et des 2 premières tables-rondes

Jean-Martin FOLZ,

Président de l'AFEP (Association Françaises des Entreprises Privées) :

Les interventions précédentes ont montré que les investisseurs développent des outils pour comprendre et évaluer les émettrices de GES que sont les sociétés cotées. Et le CDP en fait

partie. Ceux qui voient le CDP comme un classement général, tous secteurs confondus, des entreprises, commettent une erreur. Seule une comparaison entre entreprises du même secteur a un sens.

Il est également ressorti qu'il faut rapidement mettre en place un marché mondial du carbone, afin de fixer un prix international à la tonne de CO₂. Pour cela, le débat reste ouvert entre l'utilisation de la fiscalité ou celle de la rareté (offre / demande).

**Jean-Louis ETIENNE,
Médecin et explorateur :**

Il n'y a plus de doute possible sur le fait que l'homme est bien un acteur du réchauffement climatique. Les activités humaines ont désorganisé l'équilibre thermique qui se fait naturellement entre l'équateur et les pôles grâce aux courants maritimes et atmosphériques. Nous allons progressivement vers le chaos climatique, ce qui nous contraint à agir rapidement.

L'autre problème naturel est la consommation des ressources d'énergie fossile, dont les stocks sont limités. Il faut préserver ces stocks pour des utilisations qui n'ont pas (encore) d'alternative. Il est par exemple aujourd'hui, et pour longtemps, impossible de faire voler un avion sans pétrole. Il y a donc un besoin urgent d'investissement dans toutes les énergies renouvelables. Les agro-carburants en font partie, mais à condition de les utiliser à bon escient, c'est-à-dire de n'exploiter que la partie indigeste des plantes pour les produire.

Par conséquent, un défi climatique et un défi énergétique nous obligent à agir immédiatement.

**Pierre-Franck CHEVET,
Directeur Général de la DGEMP (Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières) :**

Le CDP permet tout de même des comparaisons entre secteurs, au moins au niveau des émissions de GES. Au niveau européen, les Plans Nationaux d'Allocations des Quotas (PNAQ) d'émissions de GES sont fixés par secteur et comparés. L'Union Européenne et la France ont donc des objectifs très clairs de réduction des émissions. La France s'est même engagée à diviser par 4 ses émissions de GES entre 1990 et 2050 : il s'agit du « facteur 4 ».

2/ Impacts du Grenelle de l'environnement

J-L. Etienne pense que les objectifs ne doivent pas être trop larges ou vastes, au risque de s'éparpiller. Ainsi l'UE peut-elle se répartir les tâches d'investissement dans les énergies renouvelables, afin d'être rapidement efficace et productive dans chaque domaine. Il ne faut pas croire à une rupture technologique qui résoudrait instantanément certains problèmes comme le stockage de l'électricité ou du carbone. Mais il est nécessaire d'investir dans ces technologies à très long terme. Il faut également se concentrer sur le logement et les transports, car l'industrie, comme le souligne J-M. Folz, a déjà diminué ses émissions.

P-F. Chevet constate que certains acteurs arrivent au Grenelle avec ce qu'ils pensent être la solution miracle. Or toute solution technologique doit être évaluée au niveau global, comme les agro-carburants ou l'énergie éolienne, ce qui inclut les impacts sur l'emploi et l'économie. On oublie également que de nombreuses technologies sont déjà disponibles et efficaces pour

fortement baisser les émissions de GES. Les bâtiments à énergie positive sont une réalité, pas de la science-fiction. Les construire n'est qu'une question de volonté politique. D'ailleurs, l'objectif du Grenelle est la mise en place de plans d'action immédiats.

3/ Rôle des actionnaires et investisseurs

Selon P-F. Chevet, les actionnaires et investisseurs n'agissent qu'en suivant un mouvement généré par les consommateurs, les médias, les scientifiques ou les autorités publiques. Pour J-L. Etienne, les investisseurs ont intérêt financièrement à investir dans des *start-up* développant des technologies énergétiques plus propres.

4/ Fiscalité et changement climatique

J-M. Folz rappelle qu'imposer une fiscalité uniquement européenne ou française peut s'avérer inutile voire économiquement suicidaire si les autres régions ne font pas de même. Il faut bien prendre en compte la compétitivité des entreprises françaises avant l'élaboration d'une mesure fiscale. P-F. Chevet évoque même, pour certains secteurs, une éventuelle « double peine » : une délocalisation des industries émettrices pour fuir les taxes carbone dans des pays non soumis aux quotas, à la réglementation et aux taxes carbone. Ce qui est finalement négatif pour l'emploi local et pour le climat mondial. Pour J-M. Folz, la taxation semble inévitable pour les émissions diffuses. Les mécanismes de marchés de quotas sont quant à eux adaptés aux émissions plus directes, mais à condition d'être perfectionnés et étendus au niveau mondial.

Conclusion

James CAMERON, Président du Carbon Disclosure Project :

Le CDP est reconnu internationalement comme le système de reporting sur les GES. Il s'agit en outre de la plus grande base de données sur les émissions d'entreprises (1300 au total). Elle est en ligne pour tous les investisseurs à la recherche d'éléments pour leurs diverses analyses de sociétés. Le CDP doit par ailleurs être soutenu par des organismes, des investisseurs et des gouvernements qui peuvent fournir leurs remarques et suggestions concernant le questionnaire.

Le questionnaire doit être progressivement approfondi, et c'est pourquoi les émissions dues aux fournisseurs seront par exemple disponibles sur le CDP6 en 2008, après une expérimentation auprès des distributeurs Tesco et Wal Mart.